

**DEPARTEMENT**  
Dordogne

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL-DE-NABIRAT

**ARRONDISSEMENT**  
Sarlat

PROCÈS-VERBAL

**CANTON**  
St Cyprien

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**NOMBRE**  
de conseillers  
en exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 14

L'an deux mille vingt et un, le 02 décembre à 19h, le Conseil Municipal de la commune de Saint Martial de Nabirat s'est réuni en séance ordinaire salle des fêtes de Saint-Martial, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Hervé Ménardie, Maire.

Étaient présent(e)s : Mesdames BENITA – BESSE – GERARDIN – MENARDIE M - VALIERE et Messieurs BEZANGER – DEFONTAINE – MENARDIE H - PIVIN – ROBARDET.

**Le Maire certifie que le présent procès-verbal des délibérations a fait l'objet d'un affichage le : 17/12/2021.**

Étaient absents : Mme Picot (procuration à Mme Gérardin Annie)  
Mr Cabane (procuration à Pivin François)  
Mr Avazeri (procuration à Mme Valière Maité)  
Mr Gourdis (procuration à Mr Ménardie Hervé)  
Mr Vidal

**Le présent procès-verbal est approuvé le : 16/12/2021.**

Le Secrétariat de séance était assuré par Mme Annie Gérardin.

La convocation du Conseil Municipal a été faite le 22/11/2021

**Objet : Vote PV du conseil précédent.**

Le Maire ouvre la séance.  
Le PV de la réunion du Conseil Municipal du 27/09/2021 est approuvé à l'unanimité.

**Objet : Vente d'une parcelle**

Le Maire propose au Conseil la vente d'une parcelle n°960 section D sise à Lol-Haut d'une contenance de 2m<sup>2</sup> aux consorts Vielmont au prix de 1€ le m<sup>2</sup> (soit une somme totale de 2 €) et d'accepter que les frais de notaire soient supportés par la Commune ainsi qu'autoriser le Maire à signer l'acte correspondant.

#### **Mise au vote : Unanimité**

**Information :** Le Maire précise que les travaux d'aménagement des aires de déchets du Suquet débutera le 6 décembre. Concernant, celles du stade, des Peyralades et des Clèdes ils commenceront en début d'année 2022.

**Objet : Adressage des voies**

Le Maire rappelle le travail effectué par la commission qui s'est réunie en septembre et octobre pour déterminer le nombre de plaques, panneaux et mats, ainsi que la matière retenue (alu composite) et la couleur (fond beige et liseré bordeaux avec le nom de la Commune et son Logo).  
Ce choix a été validé par le service des Bâtiments de France.

Le devis s'élève à 8 677€ HT.

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le devis d'ALEC Collectivités après l'avoir adopté.

**Mise au vote : Unanimité**

**Précision :** Le Maire avertit qu'en raison des élections, les travaux ne pourront pas commencer avant le mois de juin 2022.

**Objet : Location du foyer rural**

Le Maire propose le tarif horaire suivant et le montant de la caution pour la location du foyer rural :

- |  |                |
|--|----------------|
| • Associations et Communauté de commune  | Gratuit        |
| • Particuliers habitant de la commune<br>avec une caution de 15€ par heure       | 15€ de l'heure |
| • Particuliers et associations hors commune<br>avec une caution de 30€ par heure | 30€ de l'heure |

La Commune propose, à la demande des pompiers de Domme, la gratuité de la salle pour la fête de la Sainte Barbe le 11 décembre.  
Il sera demandé une caution de 300€.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Contentieux affaire Couprie**

Le Maire rappelle que l'ancien four du village de Laubrecourt s'est partiellement effondré le 10 février 2021, la partie atteinte est en limite de la propriété de Mme Marie Claude Couprie.

Les premières constatations ont permis de considérer que les arbres limitrophes de Mme Couprie ont poussé et fragilisé le four, ayant provoqué l'effondrement partiel de l'ouvrage.

**L'expertise du 9 avril 2021**, en l'absence de Mme Couprie, pourtant dument convoquée, ni même représentée, met en cause ses arbres comme origine du sinistre.

Un devis de réparation du four a été établi par la SARL Fages et évalué à 3.526,38€ HT

**Une seconde expertise** mandatée par l'assureur de la mise en cause sans en informer la commune et en l'absence de celle-ci a contesté, dans son rapport, la responsabilité des arbres de Mme Couprie, imputant les dégradations à des infiltrations consécutives à de fortes pluies.

Le Maire rejetant l'argument et déplorant la façon d'agir de Mme Couprie propose :

- Que le litige qui oppose la commune de Saint Martial de Nabirat à Mme Marie Claude Couprie, soit déféré devant le tribunal compétent.
- 
- De confier la défense de la Commune à Maître Emmanuelle Arcis-Fayat avocate à Sarlat-La-Canéda.
- De mettre en œuvre la protection juridique de la commune dans ce contentieux

Le Conseil délibère sur ces propositions.

### Mise au vote : Unanimité

#### Objet : Attribution d'une gratification à Paul Pivin

M. François Pivin ne participe ni au débat ni au vote.

Le Maire rappelle que Paul, fils de François Pivin a remporté cette année la médaille d'argent au concours des meilleurs apprentis de France dans la catégorie « construction d'ensembles chaudronnés ».

Cette distinction honore un jeune Saint Martialais ainsi que sa commune et mérite d'être récompensée.

Il propose d'accorder à M. Paul Pivin une gratification de 150 €.

Le Conseil délibère sur cette proposition.

### Mise au vote : Unanimité des 13 présents

Il est émis l'idée de renouveler cette récompense pour chaque jeune de la commune diplômé au niveau IV avec mention TB, l'idée est reportée à un prochain conseil.

#### Objet : Adoption de la Charte du Nouvel Arrivant

M. François Defontaine présente au Conseil Municipal le projet de Charte du Nouvel Arrivant.

Ce projet a été travaillé par une Commission qui s'est réunie plusieurs fois cette année. Elle a été transmise à chaque conseiller municipal avant la séance.

Cette charte a été élaborée dans un souci du « bien vivre ensemble ». Elle vise à favoriser le dialogue entre les habitants d'où qu'ils proviennent. La charte se veut un outil pédagogique qui doit mener à la compréhension de chacun : vivre à la campagne est une adaptation réciproque.

Cette charte sera diffusée sur le site internet de la commune et sera remise à chaque habitant et à chaque arrivant.

Un panneau rappelant le caractère rural de la commune sera installé aux entrées du bourg.

Le Conseil délibère sur cette proposition.

### Mise au vote : Unanimité

#### Objet : Recrutement d'un agent périscolaire

Le Maire propose le recrutement d'une personne agent technique-aide maternelle sur un an pour une durée de 20h hebdomadaire, dans le cadre du nouveau contrat aidé « parcours emploi compétences ». Sa rémunération proviendra, pour 80 %, d'une participation de l'état sur la base du SMIC en vigueur.

Ce personnel aura pour mission de répondre à des besoins particuliers de l'école, pour l'accueil et l'intégration d'enfants de grandes sections de maternelle, pour des sorties et autres ainsi que pour la cantine.

La validation de ce contrat est conditionnée à un accompagnement/formation.

Le Conseil délibère sur cette proposition.

Un échange porte sur le recrutement possible d'un stagiaire dans le cadre d'un service civique.

Le Maire demande au Conseil les autorisations :

1. de créer ce poste dans le cadre du dispositif PEC aux conditions précitées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.
2. De signer le contrat, la convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'affaire.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Évacuation E.U  
Pôle commercial.**

Le Maire évoque les problèmes de nuisances olfactives dont sont victimes le salon de coiffure et le bar-restaurant-alimentation.

Ces nuisances pourraient avoir pour origine des malfaçons dans l'évacuation des eaux usées lors de la construction. Cela nécessite une expertise que l'assurance de la commune ne peut prendre en charge, une assurance « dommage-ouvrage » n'ayant pas été souscrite.

Un devis de recherche de l'origine des perturbations a été demandé au cabinet d'expertise SARETEC.

Le Maire demande l'autorisation de signer, ce devis qui serait d'un montant de 924,00 € HT.

Le Conseil Municipal délibère.

**Mise au vote : Unanimité**

La charge de la maintenance des bacs à graisse est évoquée ; le Maire doit se renseigner.

**Objet : Zéro  
artificialisation des sols**

Le Maire propose une délibération du conseil dans le cadre du P.L.U.I afin d'éviter dans les prochaines années une réglementation trop stricte en matière de possibilité de construire.

Le Conseil demande plus de précisions.

**La délibération est reportée.**

**Objet :\_Arrivées d'eaux  
pluviales dans la STEP**

Le Maire indique que le fonctionnement de la station d'épuration est perturbé en cas de fortes pluies. Un technicien du Cabinet CEE (Conseil Etude Environnement), présent le 17 septembre dernier, doute que cette perturbation soit uniquement causée par les infiltrations d'eaux dans le réseau d'eaux pluviales et pense qu'il serait nécessaire de vérifier la conformité des branchements des maisons dans le bourg du village à partir de tests à la fumée.

**Réalisation de tests à la fumée :**

Le Maire présente un devis du Cabinet CEE d'un montant de 2.000,00 € HT. Après en avoir délibéré le conseil adopte ce devis et autorise le Maire à le signer. La population sera avertie de la réalisation des tests par voie de presse et d'affichage.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet :\_Accessibilité à  
l'agence postale**

Le Maire présente un nouveau projet de l'ATD 24 avec devis d'un montant de 60.000€. Une réserve est émise sur ce coût. Mais il reste que la mise en accessibilité du bureau est un impératif.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

**Objet : Révision de loyers  
des logements  
communaux**

Vu l'étude réalisée par l'ADIL 24 pour le compte de la commune de St Martial de Nabirat en vue de réviser les loyers des logements communaux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réviser comme suit les loyers des logements de la commune de St Martial de Nabirat et autorise le Maire à signer les actes et courriers s'y rapportant.

Locataire	Logement	Date de révision	Nouveau montant en €	Indice de révision	Date d'entrée en vigueur
Beausse Odile	sous l'école	1 <sup>er</sup> décembre	352,28	3ème trim 21 valeur : 131,67 INSEE 15/10/21	01/12/2021
Bertot Michel-Tahar Jacqueline	Logement ancien presbytère	1 <sup>er</sup> décembre	281,07	2ème trim 21 valeur : 131,12 INSEE 13/07/21	01/12/2021
Bertot Michel-Tahar Jacqueline	Garage	1 <sup>er</sup> décembre	34,20	3ème trim 21 valeur : 131,67 INSEE 15/10/21	01/12/2021
Le Gouill Pierre Henri	Logement Mairie	1 <sup>er</sup> décembre	199,23	3ème trim 21 valeur : 131,67 INSEE 15/10/21	01/12/2021
Tribier Christophe	Logement Mairie	1 <sup>er</sup> décembre	212,71	3ème trim 21 valeur : 131,67 INSEE 15/10/21	01/12/2021
Armagnac Alysson	Le Carbonnier	1 <sup>er</sup> décembre	451.90	2ème trim 21 valeur : 131,12 INSEE 13/07/21	01/12/2021

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Vestiaires stade de foot**

M. Ménardie Maire et Mme Ménardie conseillère ne participent ni au débat ni au vote.

Mr Bézenger rappelle que la vitrerie des vestiaires du stade doit être remplacée, des devis ont été établis par :

- **L'entreprise Ménardie** pour les travaux de réfection des fenêtres bois avec ajout de vitrage anti-effraction, montant : 793,82 €.
- **Monsieur Patrick Faugère** pour un remplacement des 2 chassis de vestiaires ouvrant en abattant en PVC – double vitrage argon : 1 160.50

Dans sa délibération le Conseil ne peut s'exprimer puisque les devis ne couvrent pas des travaux comparables. Après discussion le choix du PVC est arrêté et il est demandé à Mr Bézenger de faire établir un devis en ce sens.

**La décision est reportée.**

**Objet : Adhésion à Panneau-Pocket**

Le Maire présente l'application Panneau-Pocket et indique qu'il s'agit d'une application pour les téléphones mobiles qui permet d'informer la population en temps réel.

Il rappelle que cette application a été notamment préconisée par la Gendarmerie lors de la réunion publique de présentation de la Participation Citoyenne à la Sécurité, le 16 novembre dernier.

Cette application, utilisée dans de nombreuses communes du Sarladais, présente les avantages suivants :

- Les habitants reçoivent une notification instantanément sur leur portable à chaque nouvelle alerte ou information. C'est l'information qui vient à eux.
- Les textes sont illimités pour plus de confort de publication et plus de précisions utiles.
- Des fichiers PDF et des images peuvent être intégrés. Le zoom permet une plus grande lisibilité et facilité de lecture.
- On peut rendre les numéros de téléphone, les adresses mails, les sites internet directement cliquables et donc accessibles pour faciliter la vie des habitants.
- Les habitants peuvent faire des signalements sur les sujets qui les préoccupent.

Le coût de cette application serait de 180 € HT/an pour la collectivité.

Le Maire propose l'adhésion de la Commune à l'application Panneau-Pocket à compter du 1 janvier 2022.

**Mise au vote : Unanimité**

**Objet : Assurances statutaire du personnel 2022**

Le Maire informe que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent aussi à la collectivité employeuse de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge.

Le conseil après avoir pris connaissance des contrats adressés par CNP assurances et en avoir délibéré autorise le Maire à signer ces contrats pour l'année 2022.

## Mise au vote : Unanimité

### DIVERS

#### Élections 2022

2022 sera une année électorale avec pour les élus des bureaux de vote à tenir. Le Maire demande d'ores et déjà de retenir les dates suivantes :

- Élections présidentielles : 10 et 24 avril ;
- Élections législatives : 12 et 19 juin.
- 

#### Fermeture du pont de Grolejac

En raison de la nécessité d'y faire des travaux de consolidation, le pont de Grolejac est fermé à la circulation des véhicules de plus de 12 tonnes depuis fin octobre-début novembre. Cette fermeture a eu et aura des conséquences pour notre commune.

#### ➤ Impact sur le transport scolaire :

Un des circuits de transport scolaire avait été modifié au retour des vacances de la Toussaint, intégrant une partie de celui qui desservait les communes de Veyrignac, Ste Mondane et St Julien de Lampon, il allongeait considérablement la durée du trajet du matin et du soir pour les élèves de notre commune. Ce choix avait été fait par le service compétent en transports scolaires de la région Nouvelle Aquitaine :

- En raison de l'interdiction du pont de Grolejac pour les cars scolaires (+ de 12 tonnes),
- En raison du fait que le bus transportant les élèves de notre commune n'était pas complet et ne pouvait l'être sur ce trajet.
- En raison du fait que le transporteur ne disposait pas d'autre chauffeur pour ouvrir un circuit supplémentaire.

Le service précité a toutefois réussi à trouver à compter du 01/12/2021 une solution permettant aux élèves de St Martial de Nabirat de retrouver des horaires de montées et de descentes plus conformes.

#### ➤ Impact sur la voirie communale :

Par ailleurs, la fermeture du pont et les déviations des véhicules qu'elle va engendrer vont impacter la voirie communale en termes de détérioration et de sécurité. Une réunion est organisée sur ce sujet début janvier avec des responsables des services de l'Etat et du Département.

#### Bibliothèque

Le Maire indique qu'il a rappelé à l'association « A Livre Ouvert » qui gère le prêt des livres à la bibliothèque qu'elle doit organiser tous les ans une assemblée générale. Il souhaite également qu'un espace consacré à la lecture des plus jeunes y soit ouvert.

Il demande à Mme Ginette Bénitta si la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) approvisionne toujours la bibliothèque de St Martial de Nabirat. Elle répond par la négative, la précédente municipalité ayant considéré que cela engendrait trop de contraintes par rapport aux avantages retirés. Le Maire souhaite néanmoins solliciter le passage de responsables de la BDP pour qu'ils lui communiquent un diagnostic sur la bibliothèque communale.

### **Bâtiments communaux**

Une estimation foncière effectuée par une agence immobilière a été fournie à la Mairie pour les bâtiments de la bibliothèque et de la savonnerie. Le Maire communique aux élus ces estimations.

Il indique par ailleurs que le bail de la savonnerie prend fin en 2024 et que la locataire souhaite aller jusqu'à son terme. Il indique que la Communauté de communes est intéressée par les bâtiments de la bibliothèque et de la savonnerie.

Le local que louait Mme Pascale Legougne sera disponible au 01/01/2022. Il a été visité récemment par des personnes qui souhaitent y ouvrir un salon pour des massages et la pratique du yoga.

Suite à la vérification des bâtiments communaux effectuée par VERITAS, M. Roger Robardet fait établir des devis en vue de la mise aux normes. Ces devis permettant de constituer des dossiers de demandes de subventions.

### **Dépôt de pain**

En raison de la fermeture simultanée de la Boulangerie « A la Tourte du Temps Passé » et du Bar-Restaurant-Alimentation « La Petite Table » du 18 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021, la Municipalité a organisé un dépôt de pain à l'Agence Postale Communale aux heures d'ouverture du bureau de Poste. Le pain a été vendu uniquement sur commande, par l'animatrice de l'agence postale qui a parfaitement rempli cette mission. Le pain était fourni par la boulangerie d'une commune voisine et le pain était transporté par les élus ou par un agent technique communal. La commune a bénéficié d'une ristourne de 10 % sur le pain acheté. Dans une situation identique et ne pouvant laisser sans pain plus d'une semaine la population du village, le Conseil Municipal souhaite que l'expérience soit renouvelée.

### **Participation Citoyenne à la Sécurité**

Pour faire suite à la réunion publique de présentation du dispositif, le protocole, qui sera signé par la Sous-préfète, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Dordogne et le Maire, est en cours d'élaboration. Une fois ce protocole signé, une réunion sera organisée avec les référents qui se sont portés volontaires lors de la réunion publique.

### **Collecte des encombrants**

Une collecte des encombrants avait été organisée cette année en janvier. Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer une collecte au moins une fois par an, le Maire demande à M. François Defontaine de bien vouloir préparer celle de l'année 2022 afin qu'elle se déroule également courant janvier.

### **Patrimoine et Culture**

Mme Ginette Bénitta fait un point sur les dossiers en cours.

Mme Anne Béchau doit démarrer la monographie sur St Martial et St Aubin de Nabirat en début d'année 2022 et sollicitera des personnes ressources. Il sera nécessaire d'en informer la population. Le Maire insiste sur la nécessité de finaliser préalablement la création de l'association porteuse du projet.



Compte-tenu du travail de recensement déjà effectué par « La Pierre Angulaire » sur la commune de St Martial de Nabirat, elle propose, et le Conseil Municipal accepte, de ne pas donner suite à la proposition de stage faite par un étudiant de l'Université de Limoges.

L'association DECLIC (association culturelle de l'ex-canton de Domme) a tenu son assemblée générale le 26 novembre 2021. La commune s'est positionnée pour la réception d'un spectacle en 2022 d'après l'œuvre « Une Vie » de Guy de Maupassant, cofinancé par DECLIC et la commune.

Un concert à l'église de St Martial de Nabirat avec la chorale de Maussac est prévu le 19/12/2021 à 17h00.

### **Travail d'Intérêt Général**

Madame la Référente Territoriale des TIG en Dordogne a proposé d'accueillir une personne devant effectuer 280h de Travail d'Intérêt Général dans notre collectivité. Après avis favorable de M. Philippe Bézanger, cette personne effectuera sa peine au sein du service technique communal, une fois validé le dossier d'habilitation de la commune.

### **Activité des associations**

Un calendrier des manifestations de l'année 2022 est en cours d'élaboration. Ce projet a été établi sur la base d'informations connues à ce jour et des manifestations habituellement organisées par les associations chaque année et doit être finalisé par celles-ci. Il sera transmis aux élus pour information.

Le Comité des Fêtes a demandé s'il était possible de mettre à sa disposition un local situé à l'extrémité du bâtiment principal du Pôle Commercial afin d'y stocker du matériel. Considérant que c'est par le local sollicité que ce fait l'accès au local utilisé par « La Petite Table » comme local de stockage, la demande du Comité des Fêtes peut difficilement lui être accordée.

### **Cimetière**

Les travaux d'extension sont terminés et réglés. Les demandes de versement des subventions peuvent être réalisées. Il serait toutefois nécessaire d'établir un plan du cimetière, répertoriant toutes les tombes et intégrant la partie neuve. Un devis a été établi par AGEFAUR à la demande du Maire. Ce devis sera communiqué aux élus.

### **Point sur les opérations d'investissement**

Concernant les opérations d'investissement programmées en 2021, il sera nécessaire de reporter au budget 2022 les opérations suivantes :

- Création Aire de Déchets ;
- Adressage des voies ;
- Équipement informatique école ;
- Travaux électriques à la Mairie.

Toutes les autres opérations ont été réalisées.

### **Don d'un banc**

M. Claude Hubert a fait part de sa volonté de léguer à son décès, à la commune de St Martial de Nabirat, un banc pour que celui-ci soit installé au cimetière.

Les élus acceptent et remercient M. Hubert pour ce don, en souhaitant que ce banc soit installé le plus tard possible.

#### **Temps de travail dans la collectivité**

M. Roger Robardet rappelle l'obligation du passage aux 35h pour tous les agents de la Fonction Publique Territoriale travaillant à temps complet avant le 01/01/2022. La collectivité aurait déjà délibéré sur ce sujet. Sandrine Ruivo, secrétaire de Mairie, est chargée de rechercher la délibération.

#### **Intervention de M. François Defontaine**

M. François Defontaine aborde divers sujets en fin de réunion :

- Demande d'installation de 2 panneaux « voie sans issue non carrossable », 1 au début du chemin descendant au Riol, l'autre près de la RD 46 montant au Riol ;
- Possibilité pour les mairies de récupérer des maisons en état d'abandon ;
- Accès aux poubelles pour les personnes à mobilités réduites.

Il propose en outre, pour les années à venir, de réfléchir à un projet de développement près du pôle commercial.

Les élus prennent acte de ses propositions et le Maire indique qu'il y a encore beaucoup à faire dans de nombreux domaines tout en essayant de maîtriser le fonctionnement au quotidien de la collectivité et notamment ses finances.

**La séance est levée à 23h**

**Fait à Saint-Martial, le 02 décembre 2021**